

**ÉDITORIAL**SERGE  
QUOIDBACH

Ne laissons pas les prédateurs tranquilles

**Il faut tirer  
sur le pianiste**

**E**lle confie son corps à un homme, et celui-ci en fait ce qu'il veut. Cahier des charges d'une prostituée? Non, celui d'une artiste. Dans le théâtre, l'opéra, la danse, le cinéma, l'interprète confie effectivement son corps à un metteur en scène qui, à son tour, développe sa créativité pour que ce corps s'exprime. Par le geste, par la voix, par la personnalité. Pas par le sexe. La frontière vous semble claire? Elle ne l'est pas pour tout le monde. La réponse sibylline de Jan Fabre est éloquente: «Nous ne forçons personne ici à faire des choses qui sont considérées pour l'un, l'une ou l'autre comme au-delà de ses limites.»

Les limites, justement, quelles sont-elles?

Nulle envie de mener ici le procès de Jan Fabre. Présomption d'innocence, dit-on. En outre, l'artiste flamand, l'un des plus connus au monde, ne vaut

**Une femme sur 4  
dans le monde  
artistique  
déclare avoir  
connu une  
expérience  
physique ou  
sexuelle non  
consentie.**

pas davantage qu'un nom moins prestigieux. Si agressions il y a (prenez ce mot dans toute sa gravité), elles s'équivalent toutes, celles connues (suivez mon regard), mais aussi et surtout celles inconnues, involuées. Et de ces dernières, combien passent sous le radar?

Selon une enquête commandée par le ministre de la Culture flamand, Sven Gatz, et divulguée en juin dernier, une femme sur 4 dans le monde artistique déclare avoir connu une expérience physique ou sexuelle non consentie. Le milieu est particulièrement vulnérable: contacts informels, auditions entre quatre murs, promiscuité évidente à l'abri des regards, le terrain idéal pour les prédateurs. L'étude cible surtout les artistes à leurs débuts, celles et ceux qui ont tout à perdre. Ou tout à gagner.

Le huis clos dans lequel se jouent ces drames rend difficile tout encadrement. Ne rien faire serait criminel. Il faut exiger la mise en place de points de contact anonymes au sein de ces institutions, les communiquer aux artistes, surtout aux jeunes, et prévenir les dérapages par des mises en demeure et des sanctions contre ces gens qui, souvent, jouent les victimes de règlements de compte. Que ces pianistes des grands soirs jouent leur partition et rien d'autre! Sinon, qu'on leur tire dessus.